



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 17 novembre 2025

BILATÉRALE DÉCONNEXION DU 13 NOVEMBRE 2025

ENCORE LOIN DU COMPTE !

La Fédération CGT des cheminots a été reçue le 13 novembre, dans le cadre des négociations en cours sur la mise en œuvre du droit à la déconnexion pour tous les cheminots.

Alors que nous avons déjà échangé avec la Direction sur les enjeux et la portée que la CGT souhaite donner à cet accord, les propositions faites en séance sont hélas bien en deçà des besoins et exigences des cheminots. Dès le préambule, qui ne pointe pas la responsabilité et les obligations de l'employeur dans la mise en œuvre du droit à la déconnexion, le ton est donné !

Les filiales Fret et Voyageurs dédiées sont absentes du champ d'application ! Alors que la CGT réclame un accord Groupe garant de l'unicité de l'entreprise et dans l'application et la garantie des droits pour tous les cheminots, l'accord ne renvoie qu'à la possibilité d'adhésion de chacune.

Pas d'outils ou de procédures contraignantes

- Pas d'instauration de trêve de messagerie.
- Aucuns moyens, procédures ou outils contraignants mis en place par l'employeur ou identifiés.
- Pas de cadrage des outils utilisables.
- Pas de liste des outils et moyens de communication officiels et donc pas le moindre début de cadrage d'utilisation.
- Pas d'outil d'alerte, même pas sous forme de notifications.
- Pas de suivi prévu de la charge travail.
- Pas de système autodéclaratif infalsifiable.

Des avancées timides mais encore peu protectrices

- Instauration d'une plage horaire de déconnexion de référence entre 20 heures et 7 heures et le week-end, hors services postés, roulants, astreinte et continuité de service. **La CGT réclame en plus une définition des horaires habituels de travail entre 7 heures et 19 heures ou 8 heures et 20 heures, permettant de limiter les dérives sur le non-respect des temps de repos.**
- Incitation à organiser les réunions entre 8 h 00 et 18 h 30 (heure de début et fin), **mais sans exclure la coupure repas et sans obligation.**
- Évocation de la santé mentale, **mais sans évaluation des risques, interlocuteurs ou indicateurs dans l'accord.**
- Des interlocuteurs pour faire part de ses difficultés, **mais hors instances représentatives du personnel, hors CSSCT et sans procédure.** La CGT a réussi à y intégrer au minimum la médecine du travail, mais pour l'instant, les sollicitations n'ont pas valeur d'alerte.
- Possibilité de pause numérique ou de joignabilité seulement pour les salarié·e·s au forfait jours. **La CGT gagne de l'élargir à tous les salarié·e·s hors services postés, roulants, astreinte et continuité de service et réclame plus qu'un encouragement de la part de la hiérarchie.**



- Sensibilisation des salarié·e·s et des encadrant·e·s. La Direction s'engage à modifier dans l'accord les termes « sensibilisation par formation ». La CGT a rappelé qu'elle ne se contentera pas de e-learning.

Des dérives qui pourraient perdurer

Sur la commande du personnel et les outils de commande, il y a encore beaucoup de flou. Le refus affiché de ne pas lister et déterminer dans cet accord les moyens de communication par lesquels une passation ou réception d'ordre ou de commande ou d'exécution d'une tâche par les salarié·e·s montre la volonté de laisser perdurer certaines dérives liées à mise en place d'outils numériques dématérialisés.

De même pour le télétravail : une simple veille de la part de la ligne managériale sur le temps en présentiel est mentionnée, sans citer le respect strict de l'accord Télétravail, pourtant déjà peu protecteur et sans moyen ni process pour contrer ses dérives.

Aucun indicateur, comité ou moyen de suivi et d'alerte n'est prévu. La Direction se réfugie derrière des contraintes techniques ou juridiques qui l'empêcheraient de les mettre en œuvre. On devine en filigrane la question des moyens financiers et humains qu'elle compte y mettre, ou plutôt ne pas y mettre !

L'accord doit aller plus loin que les belles intentions et les grands principes !

LA CGT ET SON UFCM APPELLENT L'ENSEMBLE DES CHEMINOT·E·S À ÉLEVER LE RAPPORT DE FORCE ET AGIR PAR LA GRÈVE LE 2 DÉCEMBRE !



Flashez le QR code ci-contre pour vous rendre sur le site CGT et consulter le dossier sur le droit à la déconnexion.



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS UNION FÉDÉRALE DES CADRES ET MAÎTRISES

Nom :
Prénom :
Adresse :
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
263, Rue de Paris - Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01.55.82.84.40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :